

Le GATT

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est la pierre angulaire du système commercial international et de la politique du Canada en matière de commerce extérieur. Le Canada était l'un des vingt-trois membres fondateurs du GATT en 1947 et il a joué un rôle éminent dans l'établissement des règles qui régissent aujourd'hui la plus grande partie du commerce international. Le GATT compte actuellement quatre-vingt-seize membres désignés sous le nom de parties contractantes. (Voir annexe.)

Le Canada reste fidèle au GATT. Aussi, l'Accord de libre-échange qu'il a conclu récemment avec les États-Unis est-il conforme à l'article XXIV de l'Accord général, qui permet aux pays signataires de négocier des zones de libre-échange.

Les parties contractantes à l'Accord général sont maintenant engagées dans le huitième grand cycle de négociations, baptisé l'*Uruguay Round*. Le coup d'envoi a été donné à Punta del Este, en Uruguay, en septembre 1986.

Le Canada est d'avis que l'*Uruguay Round* constitue une excellente occasion de résister aux menaces protectionnistes, de poursuivre le mouvement de libéralisation des échanges, de promouvoir la règle de droit dans le commerce international et de renforcer le système commercial multilatéral.

